

La Corporation du Centre du Sablon

États financiers au 31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
La Corporation du Centre du Sablon

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec)
H7T 2P6

T 514 382-0270

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Corporation du Centre du Sablon (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de différentes activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er janvier 2024 et 2023 et aux 31 décembre 2024 et 2023. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Laval
Le 20 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121364

La Corporation du Centre du Sablon

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions		
Ville de Laval (note 3)	661 033	649 302
Fédérale	110 511	106 937
Provinciales	206 906	190 647
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement	<u>4 600</u>	<u>4 600</u>
	<u>983 050</u>	<u>951 486</u>
Programmation		
Activités de bingo	69 501	74 377
Activités pour la petite enfance	498 436	483 852
Activités aquatiques	586 169	557 681
Activités sportives	112 794	127 518
Activités du centre de conditionnement physique	177 582	140 985
Activités communautaires et culturelles	83 945	87 695
Activités de financement	51 578	42 622
Location des locaux	267 100	199 845
Cotisations des membres	<u>53 825</u>	<u>55 027</u>
	<u>1 900 930</u>	<u>1 769 602</u>
	<u>2 883 980</u>	<u>2 721 088</u>
Charges		
Frais de fonctionnement (annexe A)	1 944 360	1 782 522
Frais de programmation (annexe B)	127 848	113 102
Frais d'administration (annexe C)	594 889	526 895
Amortissement des immobilisations corporelles	20 928	36 074
Amortissement du droit d'usage d'un stationnement	<u>1 600</u>	<u>1 600</u>
	<u>2 689 625</u>	<u>2 460 193</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>194 355</u>	<u>260 895</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Corporation du Centre du Sablon

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	194 355	260 895
Éléments hors caisse		
Amortissement des subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement	(4 600)	(4 600)
Amortissement des immobilisations corporelles	20 928	36 074
Amortissement du droit d'usage d'un stationnement	1 600	1 600
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>42 527</u>	<u>28 978</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>254 810</u>	<u>322 947</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(42 791)</u>	<u>(5 443)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt à long terme		(40 000)
Remboursement d'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>(1 661)</u>	<u>(1 507)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 661)</u>	<u>(41 507)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	210 358	275 997
Encaisse au début	<u>1 920 784</u>	<u>1 644 787</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 131 142</u></u>	<u><u>1 920 784</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Corporation du Centre du Sablon

Situation financière

au 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 131 142	1 920 784
Comptes clients et autres créances (note 4)	14 783	25 024
Frais payés d'avance	35 005	30 354
	<u>2 180 930</u>	<u>1 976 162</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	57 748	35 885
Droit d'usage d'un stationnement	17 600	19 200
	<u>2 256 278</u>	<u>2 031 247</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	104 099	93 152
Produits reportés	200 837	211 119
Subventions perçues par anticipation (note 8)	92 151	55 879
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an	1 661	1 661
	<u>398 748</u>	<u>361 811</u>
Long terme		
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 9)	4 982	6 643
Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles et au droit d'usage d'un stationnement (note 10)	23 600	28 200
	<u>427 330</u>	<u>396 654</u>
ACTIF NET		
Affecté à des travaux futurs d'aménagement et de rénovation	250 000	250 000
Non affecté	1 578 948	1 384 593
	<u>1 828 948</u>	<u>1 634 593</u>
	<u>2 256 278</u>	<u>2 031 247</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Brian B. Tracey

Administrateur

Diane Paul

Administrateur

